



Français établis hors de France

PROPOSITION DE LOI
DU LYCÉE FRANCAIS
CLAUDEL D'OTTAWA

CANADA

Circonscription de M. Roland LESCURE

SOUMISE AU JURY NATIONAL RÉUNI LE 27 AVRIL 2020

24^{ème} Parlement des enfants

Proposition de loi visant à encourager les pères à
participer aux tâches parentales

Présentée par

Les élèves de la classe de CM2 de Mme REYNAUD

*Lycée Français Claudel d'Ottawa, Canada
Etablissement AEFE – Zone Amérique du Nord*

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Pour lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes, nous souhaitons améliorer la vie des mères en encourageant la participation des pères aux tâches parentales.

Les études montrent que les mères s'occupent plus des tâches parentales que les pères. En plus de leur emploi, les femmes consacrent deux fois plus de temps en moyenne que les hommes au ménage et aux enfants (source : Observatoire des inégalités). Elles ont donc moins de temps libre, ressentent plus de fatigue, de stress, ont plus de problèmes de santé, et cela entraîne parfois des tensions ou des séparations au sein du couple. En encourageant les pères à participer davantage aux tâches parentales, nous pensons réduire cette inégalité.

Pour cela, nous pensons qu'il est essentiel de sensibiliser les pères avant la naissance. Par exemple nous voulons offrir aux pères la possibilité de prendre des cours prénataux pour les aider à se préparer, non seulement à la paternité (comment changer une couche, comment nourrir son bébé et le soigner, comprendre son enfant,...) mais aussi pour enseigner l'importance de partager les tâches parentales.

Aussi, nous voulons rappeler aux parents qu'ils sont des modèles. Si les enfants voient que leur père s'implique dans toutes les tâches parentales, ils répartiront eux aussi ces tâches quotidiennes équitablement quand ils seront adultes. Nous souhaitons donc que des affiches soient placardées dans les lieux publics (hôpitaux, gares, mairie, ...) et que des vidéos soient créées pour toucher un large public.

Nous sommes certains que de nombreux pères veulent aider, mais ils n'en ont pas toujours la possibilité. Par exemple, il y a peu de tables à langer dans les toilettes pour hommes. Nous proposons donc d'instaurer l'obligation d'installer des tables à langer accessibles aux hommes dans tous les lieux publics.

Pour finir, comme dans d'autres pays d'Europe (Autriche, Finlande, Allemagne, Italie), nous souhaitons encourager les pères à profiter du congé parental. Dans ces pays, le congé parental peut être pris par l'un des parents ou par les deux, mais des semaines supplémentaires de congés payés sont offertes si le père prend une partie du congé seul.

Toutes ces lois ont pour but de rendre les pères plus actifs auprès des enfants, en particulier des bébés, et dans la participation aux tâches parentales. Cela doit permettre à la mère de concilier plus facilement carrière et vie de famille.

Article 1er

Chaque hôpital public ou tout autre lieu proposant des cours prénataux doit également offrir la possibilité de suivre des “cours de paternité”. Ces formations ont pour but de souligner l’importance de l’implication des deux parents dans l’éducation et d’inviter les futurs pères à réfléchir au partage des tâches quotidiennes.

Article 2

On sensibilise la population au partage des tâches parentales par une campagne d’affichages dans les lieux publics et des clips vidéos. Cette campagne doit promouvoir un rôle actif et positif des pères auprès de leur enfant.

Article 3

L’installation de tables à langer accessibles aux hommes est obligatoire dans tous les lieux publics.

Article 4

Tout employeur doit offrir la possibilité d’un allongement du congé parental si le père prend une partie de ce congé seul. Ils doivent en informer tous les employés.